



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION COMMUNAL APPROUVÉ**

## **Une vision claire pour le développement de Montreux**

**L'Etat de Vaud a approuvé le nouveau Plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Montreux. Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat et cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Laurent Wehrli, syndic de Montreux, et Christian Neukomm, municipal montreusien en charge de l'urbanisme, ont évoqué cet outil, qui fixe les mesures d'utilisation du sol de la partie urbanisée de la ville. Il s'agit du premier PGA approuvé par l'Etat depuis l'entrée en vigueur de la LAT, en mai 2014.**

Le nouveau PGA de Montreux tisse les grandes lignes du développement futur de la partie urbanisée de la commune à l'horizon 2030. Débuté en 2005, le projet a dû s'adapter tant aux exigences cantonales et aux orientations prises par la commune, qu'aux nouvelles dispositions légales fixées par la LAT. Ce dernier élément a eu pour effet principal d'apporter des correctifs au niveau des zones à bâtir.

Tel que soumis à l'enquête publique complémentaire en 2013, le PGA de Montreux comprenait des zones à bâtir pour un total de 317'000 m<sup>2</sup>. Afin de répondre aux exigences fixées par la LAT, 70'000 m<sup>2</sup> de la surface totale ont été retranchés. Cela correspond à « l'Aire de Prélaz ». En excluant cette aire de la zone à bâtir, le PGA de Montreux respecte le cadre légal fédéral, d'autant plus que la moitié de cette zone est constituée de surfaces d'assollement que la commune aurait dû compenser simultanément selon la LAT.

Le Canton se félicite de l'aboutissement de ce long travail effectué par la Commune de Montreux avec le concours du Service du développement territorial. Ce PGA marque d'une pierre blanche la mise en application de la LAT en terre vaudoise. Il s'agit en effet du premier PGA approuvé par l'Etat depuis l'entrée en vigueur de la LAT, en mai 2014.

La Municipalité de Montreux se félicite d'arriver au terme de cet important dossier, ceci malgré toutes les contraintes (entrée en vigueur du nouveau Plan directeur

cantonal, carte des dangers naturels, périmètres compacts, LAT etc.) ayant émaillé la mise en place de ce PGA ; ce plan permettra enfin de disposer d'une réglementation permettant une gestion et un développement adaptés du territoire communal, ainsi qu'une simplification des procédures administratives et une amélioration de la qualité d'intégration du bâti sur le territoire communal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 juin 2015

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 01 ; Laurent Werhli, syndic de la Ville de Montreux, 079 221 80 62